Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_023

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
14	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Participation pour la protection sociale complémentaire santé des agents

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération n° DEL_2019_021 du 10 décembre 2019 ;

Considérant que selon les dispositions des articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ;

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_023-DE
A G E D I

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **:**

Dans le domaine de la santé, la collectivité souhaite revoir sa participation au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Il est décidé d'adopter le pourcentage de la participation et de le fixer à 40% par agent sur la base de la formule "médium" du tarif "assuré".

Cette décision s'appliquera à compter du 1er juillet 2024.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

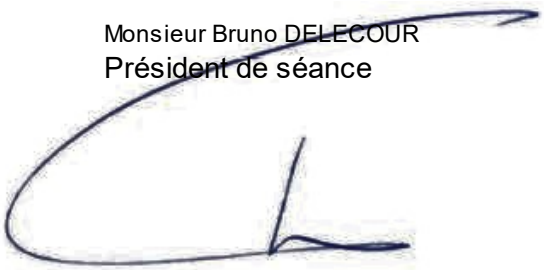

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_023-DE
A G E D I

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_024

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la délibération DEL_2024_004 du 04 mars 2024 relative à l'adoption du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_024-DE
A G E D I

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

- Filière technique :
  - adjoint technique :
    - augmentation du temps de travail de 16,54/35° à 18,03/35°
    - suppression d'un poste à 35,00/35°
- Filière médicale :
  - agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles
    - création d'un poste à 35,00/35°
- Filière administrative :
  - adjoint administratif territorial
    - création d'un poste à 35,00/35°

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivant :

Grade d'origine	Catégorie	Effectif	Nb de poste(s)	Durée hebdomadaire (heures et minutes)
Filière administrative				
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	35,00/35° (35 heures)
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	27,50/35° (27 heures 30)
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	29,83/35° (29 heures 50)
Adjoint administratif	C	0	1	35,00/35° (35 heures)
Filière médicale				
Agent spécialisé ppl 2° classe écoles mater	C	1	1	35,00/35° (35 heures)
Filière technique				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35,00/35° (35 heures)
Adjoint technique principal de 2nd classe	C	1	1	17,55/35° (17 heures 33)
Adjoint technique	C	4	1	35,00/35° (35 heures)
			1	33,18/35° (33 heures 11)
			1	18,03/35° (16 heures 32)
			1	08,57/35° (08 heures 34)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_024-DE
A G E D I

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_025

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
14	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ECJPH - tarifs

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2023_019 en date du 20 novembre 2019 relative au règlement et tarifs de location de l'Espace Culturel Jean-Pierre Hazard (ECJPH),

Vu l'avis de la commission du personnel réunie en date du 19 novembre 2024,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de location de l'ECJPH,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui propose d'ajuster le tarif appliqué aux personnel communal comme suit : 50% du tarif Oncéen une fois par année civile, les demandes suivantes étant assimilées aux demandes des Oncéens,

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_025-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer comme suit les tarifs de l'ECJPH à compter du 1er janvier 2025 :

	Week-end	Semaine du mardi au jeudi	Caution nettoyage / tri sélectif	Caution salle, mobilier et abords
Oncéens	380,00	290,00	200,00	500,00
Non Oncéens	750,00	290,00	200,00	500,00
Personnel communal 1ère demande année civile	190,00	145,00	200,00	500,00
Personnel communal demandes suivantes sur année civile	380,00	290,00	200,00	500,00

Approuve le nouveau règlement intérieur ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_025-DE
A G E D I

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_026

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ouverture de crédits - budget communal 2025

Le Maire d'Oncy-sur-École,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 précisant que :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_026-DE
A G E D I

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu la délibération n° DEL_2020_012 du 25 mai 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant que les dépenses d'investissement inscrites au budget communal 2024 (hors chapitre 16 "remboursement d'emprunts" et restes à réaliser) s'élèvent à 544 736 €,

DÉCIDE

ARTICLE 1
Conformément aux textes applicables, les crédits sont ouverts à hauteur de 136 184,00 €, soit 25% de 544 736 € répartis comme suit :

Chapitre	Montant
20	3 965,00
21	41 914,00
23	90 305,00

ARTICLE 2

Que ces montants seront inscrits au budget primitif 2025

ARTICLE 3
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Ampliation adressée au comptable de la collectivité

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_026-DE
A G E D I

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_026BIS

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Annie VIZET
Représentés : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ouverture de crédits - budget communal 2025

Cette délibération annule et remplace la DEL_2024_026 n'ayant pas tenue compte des restes à réalisés.

Le Maire d'Oncy-sur-École,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 précisant que :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la

Date de transmission de l'acte: 10/01/2025
Date de reception de l'AR: 10/01/2025
091-219104635-DEL_2024_026BIS-DE
A G E D I

limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu la délibération n° DEL_2020_012 du 25 mai 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant que les dépenses d'investissement inscrites au budget communal 2024 (hors chapitre 16 "remboursement d'emprunts" et restes à réaliser) s'élèvent à 352 400 €,

DÉCIDE

ARTICLE 1
Conformément aux textes applicables, les crédits sont ouverts à hauteur de 88 100,00 €, soit 25% de 352 400 € répartis comme suit :

Chapitre	Montant
20	-
21	36 800,00
23	51 300,00

ARTICLE 2

Que ces montants seront inscrits au budget primitif 2025

ARTICLE 3
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Ampliation adressée au comptable de la collectivité

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 10/01/2025
Date de reception de l'AR: 10/01/2025
091-219104635-DEL_2024_026BIS-DE
A G E D I

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_027

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : SMOYS - désignation des délégués

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5212-7,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL_2023_015 en date du 16 octobre 2023 portant sur l'adhésion et au transfert au SMOYS au titre de la compétence "mobilité électrique" définie comme compétence "relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables - IRVE",

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DRCL-245 du 25 octobre 2024 portant adhésion de trente-neuf communes et de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix pour la commune de Dourdan au SMOYS au titre des compétences en matière de distribution de gaz et/ou d'IRVE,

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_027-DE
A G E D I

Considérant que, conformément à l'article 9.1 des statuts du SMOYS en vigueur, "toute commune adhérente au syndicat au titre d'une compétence statutaire est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant",

Considérant qu'il est dès lors demandé au conseil municipal de procéder à la désignation, au sein de l'assemblée délibérante, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de représenter la commune d'Oncy-sur-Ecole pour siéger au sein du comité syndical du SMOYS,

Vu les candidatures de messieurs Bruno DELECOUR et Patrick BOUCHER,

Sur proposition de monsieur le Maire,

Après avoir effectué les opérations de vote réglementaires,

Après examen et délibéré,

Indique que les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Ont obtenu :

Bruno DELECOUR : 15 voix

Patrick BOUCHER : 15 voix

Sont désignés, en qualité de représentants de la commune d'Oncy-sur-Ecole, pour siéger au sein du comité syndical du SMOYS au titre de la compétence IRVE dans le cadre de la mobilité électrique :

TITULAIRE	**SUPPLEANT**
Bruno DELECOUR	Patrick BOUCHER

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de l'Essonne et à monsieur le Président du SMOYS.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

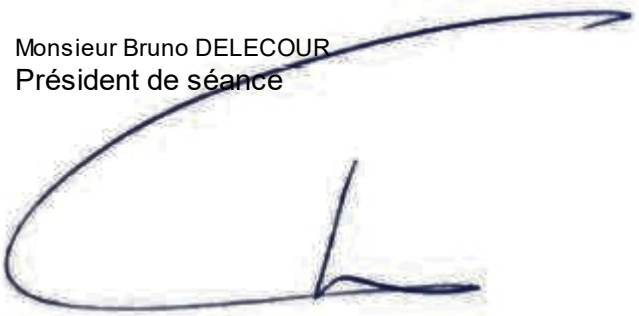

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

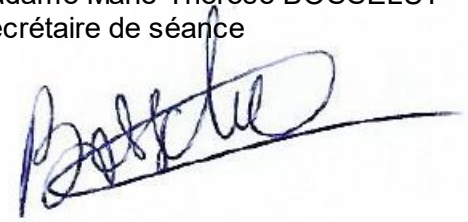

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_027-DE
A G E D I

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_028

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe [illegible]DER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie [illegible]ELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame [illegible]ès P[illegible]SZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Anni[illegible]

Représentés : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 02 - Budget communal 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que, pour donner suite à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée supérieure de l'école (SIAVSE), les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Annulé

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_028-DE
A G E D I
Date de l'AR d'annulation: 16/12/2024

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté	106 035,41	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		**106 035,41**	**0,00**

Investissement		Recettes	Dépenses
001	Solde d'exécution section investissement	40 791,71	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		**40 791,71**	**0,00**
TOTAL		**146 827,12**	**0,00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Annulé

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024
Date de reception de l'AR: 06/12/2024
091-219104635-DEL_2024_028-DE
A G E D I

Date de l'AR d'annulation: 16/12/2024

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_028BIS

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe [illegible]DER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie [illegible]ELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame [illegible]ès P[illegible]SZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Anni[illegible]

Représentés : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 02 - Budget communal 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que, pour donner suite à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée supérieure de l'école (SIAVSE), les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Annulé

Date de transmission de l'acte: 16/12/2024
Date de reception de l'AR: 16/12/2024
091-219104635-DEL_2024_028BIS-DE
A G E D I
Date de l'AR d'annulation: 27/12/2024

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté	106 035,41	0,00
6413	Personnel non titulaire		5 858,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		**106 035,41**	**5 858,00**

Investissement		Recettes	Dépenses
001	Solde d'exécution section investissement	40 791,71	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		**40 791,71**	**0,00**
TOTAL		**146 827,12**	**0,00**

L
e Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Annulé

Date de transmission de l'acte: 16/12/2024
Date de reception de l'AR: 16/12/2024
091-219104635-DEL_2024_028BIS-DE
A G E D I

Date de l'AR d'annulation: 27/12/2024

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_028TER

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe [illegible]DER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie [illegible]ELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame [illegible]ès P[illegible]SZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Anni[illegible]

Représenté : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 02 - Budget communal 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que, pour donner suite à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée supérieure de l'école (SIAVSE), les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Annulé

Date de transmission de l'acte: 27/12/2024
Date de reception de l'AR: 27/12/2024
091-219104635-DEL_2024_028TER-DE
A G E D I
Date de l'AR d'annulation: 30/12/2024

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement repor	106 035,41	
6413	Personnel non titulaire		10 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		**106 035,41**	**10 000,00**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
001	Solde d'exécution investissement	40 791,91	
TOTAL INVESTISSEMENT		**40 791,91**	**-**
TOTAL		**146 827,32**	**10 000,00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dess

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Annulé

Date de transmission de l'acte: 27/12/2024
Date de reception de l'AR: 27/12/2024
091-219104635-DEL_2024_028TER-DE
A G E D I
Date de l'AR d'annulation: 30/12/2024

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_028QUA

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 02 - Budget communal 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que, pour donner suite à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée supérieure de l'école (SIAVSE), les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Date de transmission de l'acte: 30/12/2024
Date de reception de l'AR: 30/12/2024
091-219104635-DEL_2024_028QUA-DE
A G E D I

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement repor	106 035,41	
6413	Personnel non titulaire		10 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		**106 035,41**	**10 000,00**

Investissement		Recettes	Dépenses
001	Solde d'exécution investissement	40 791,91	- 1 501,94
TOTAL INVESTISSEMENT		**40 791,91**	**- 1 501,94**
TOTAL		**146 827,32**	**8 498,06**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 30/12/2024
Date de reception de l'AR: 30/12/2024
091-219104635-DEL_2024_028QUA-DE
A G E D I

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_029

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

<u>Présents</u> : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHE[illegible], Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe [illegible]UDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELB[illegible]D, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien [illegible]ONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès P[illegible]SZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Anne [illegible]T

<u>Représentés</u> : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

<u>Absents et Excusés</u> :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 02 - Budget communal 2024

Cette délibération annule et remplace la DEL_2024_028QUA.

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que, pour donner suite à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée supérieure de l'école (SIAVSE), les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement repo	106 035,41	
6413	Personnel non titulaire		10 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		**106 035,41**	**10 000,00**

Investissement		Recettes	Dépenses
001	Solde d'exécution investissemer	40 791,71	
TOTAL INVESTISSEMENT		**40 791,71**	**-**
TOTAL		**146 827,12**	**10 000,00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Annulé

Oncy-sur-Ecole
Département de l'Essonne
Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 02 décembre 2024

Délibération N° DEL_2024_030

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 25/11/2024		

Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur François ROUSSEAU représenté par Madame Patricia GALVAING

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 02 - Budget communal 2024

Cette délibération annule et remplace la DEL_2024_029.

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que, pour donner suite à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée supérieure de l'école (SIAVSE), les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Date de transmission de l'acte: 11/02/2025
Date de reception de l'AR: 11/02/2025
091-219104635-DEL_2024_030-DE
A G E D I

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement repo	106 035,41	
6413	Personnel non titulaire		10 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		**106 035,41**	**10 000,00**

Investissement		Recettes	Dépenses
001	Solde d'exécution investissemer	39 289,77	- 1 501,94
TOTAL INVESTISSEMENT		**39 289,77**	**- 1 501,94**
TOTAL		**145 325,18**	**8 498,06**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 11/02/2025
Date de reception de l'AR: 11/02/2025
091-219104635-DEL_2024_030-DE
A G E D I